



- Comptes rendus du conseil municipal ▾

◀ Retour

A A A



## Conseil municipal du 29-06-2015

<b>Catégorie</b>	Conseils municipaux
<b>Date</b>	lundi 29 juin 2015 18:45
<b>Lieu</b>	Mairie - 4 Rue Saint-Pierre, 33760 Saint-Pierre-de-Bat

Réunion du conseil municipal

du 29 juin 2015 à 18h 45

-----  
Date convocation : 16 juin 2015  
Absent excusé : Philippe Courdille  
Secrétaire de séance : Isabelle Gager

### 1. Groupement achat électricité :

Il s'agit, après avoir décidé d'adhérer au groupement d'achat mis en place au niveau de l'Aquitaine, de choisir notre consommation en électricité soit à partir d'une production classique (centrale atomique principalement en ce qui nous concerne) soit à partir d'une source 100 % renouvelable, étant entendu que la production proviendrait non pas de structures mises en place au niveau communal mais national (ex. champ photovoltaïque de Saucats).

Ce choix entraînerait dans l'immédiat une légère augmentation de l'ordre de 1 à 2 €/ Mgwh, augmentation qui devrait s'estomper au fil du temps c'est-à-dire au fur et à mesure que va croître la production en renouvelable.

L'incidence financière étant jugée minime c'est donc la démarche respect de l'environnement qui incite le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, à opter pour une fourniture en énergie renouvelable et ce pour alimenter l'ensemble des biens communaux : éclairage public, salle polyvalente, école, mairie etc...

### 2. Répartition du FPIC - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Le FPIC = 172 180 € est attribué à la CDC pour répartition ou pas :

soit la CDC garde la totalité (172 180 €)

soit la CDC garde 43 % (74 632 €) et le solde (97 548 €) est réparti sur l'ensemble des 19 communes de la CDC en tenant compte du nombre d'habitants et du potentiel fiscal par habitant ce qui ferait pour St-Pierre de Bat 4 533 €.

Il a été proposé en conseil communautaire de laisser l'ensemble du FPIC à la CDC. Treize communes ont accepté et six ont refusé (Targon-Frontenac-Romagne-Baigneaux-Bellefond et Cessac).

Le vote doit être effectué au niveau de la CDC et de chaque commune. Vote à la majorité des 2/3 pour la CDC et à la majorité simple pour chaque commune. Le vote déjà effectué au niveau de la CDC (16 contre\*) entraîne le refus de laisser la totalité du FPIC à la CDC car les deux votes doivent être concordants (majorité recueillie au niveau de la CDC et majorité recueillie au niveau des 19 communes).

Après explication et discussion le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme son choix d'attribuer l'ensemble du FPIC à la CDC.

\* 16 = 8 Targon + 3 Frontenac + 2 Romagne + 1 Baigneaux + 1 Bellefond et 1 Cessac Participation RPI :

Suite aux subventions perçues pour les travaux effectués à la cour d'école + assainissement cantine et parc de stationnement etc... la participation communale pour 2015 arrêtée à la somme de 52 446 € est diminuée de 30 539,37 € soit un solde de participation au RPI de 22 086,63 €.

### 3. Travaux Eglise :

Deux avenants sont proposés au conseil municipal, l'un financier l'autre de délais :

L'avenant financier d'un montant ht de 12 712,20 € proposé par l'entreprise de maçonnerie SGRP validé par le maître d'œuvre concerne les prestations supplémentaires effectuées au niveau du clocher et nécessaires à une bonne exécution. Avenant accepté.

L'avenant de prolongation de délais arrêté à huit semaines supplémentaires entraînant de ce fait une fin de travaux au 7 août 2015 est également accepté.

Les travaux concernant les tranches 1 et 2 touchant à leur fin, nous devons décider si l'on poursuit la restauration et à quelle hauteur financièrement. Une fois le montant arrêté quels travaux y incluons-nous ?

Le plus urgent à l'extérieur restant à faire serait (architecte) de protéger les modillons qui font le tour du chœur ainsi que le drain façade nord. A l'intérieur, afin de rendre le bâtiment acceptable, il serait nécessaire de traiter en priorité la voûte ainsi que les murs dont les enduits se détachent par lambeaux.

Pour mémoire, les travaux actuellement effectués sont financés par le budget 2015 et ce sans tenir compte des subventions allouées (110 000 €) et du FCTVA (25 000 €). Le conseil municipal décide donc de faire évaluer par le maître d'œuvre les travaux énumérés ci-dessus et de financer ceux-ci dans la limite de 200 000 € ttc. Après étude pour avis sur sa proposition le conseil municipal confirmera ou pas. Si acceptation, les dossiers de demandes de subventions seront immédiatement déposés.

### 4. Questions diverses :

Concernant la fête du lavoir le nombre d'inscrits à ce jour est de 80 personnes ce qui fait que nous pouvons tabler sur ~ 100 personnes. RDV à 9 heures pour installer tables et chaises au lavoir.

La rédaction du devis concernant les travaux routiers n'étant pas totalement compatible avec les règles de subventions et surtout de récupération de TVA, Thierry Renaud en charge de la maîtrise d'œuvre viendra jeudi 2 juillet à 8 h 00. Donc exécution travaux repoussée.

Est discutée la proposition de la compagnie Gardel relative à une lecture tout public pour un cachet de 600 €. Prestation pouvant se faire à l'extérieur ou à l'intérieur soit en juillet soit en août. Béatrice Bortoluzzi se charge de contacter la personne responsable afin d'avoir un complément de précisions.

Il est fait part des remarques de la commission de sécurité venue visiter la salle polyvalente et la cantine scolaire. Quelques adaptations sont à envisager mais rien de particulièrement complexe. Il est de plus décidé de faire procéder à l'ouverture d'un passe-plat entre la cuisine et la salle à manger de la cantine scolaire durant les vacances d'été. Demande faite par la personne en charge du restaurant scolaire et acceptée par la présidente du RPI.

Suite à la venue en mairie de Saint-Pierre de Bat de la Directrice d'Orange (Mme Heuzé) et du responsable de la mise en place des lignes (M. Bayard), une réunion de chantier doit avoir lieu en présence d'un technicien du centre routier départemental de Créon, du représentant d'Orange et d'un élu afin de discuter du positionnement des supports de la ligne fibre optique à implanter depuis le central de Gornac jusqu'à celui d'Escoussans.

Les travaux de changement de canalisation eau (diamètre 160) entre Arbis et Saint-Pierre de Bat devraient débuter début juillet. Coût de l'opération 198 950 € ttc. Entreprise Cana Sout.

Est remerciée Nadine Vincendeau pour le fleurissement, comme chaque année, des jardinières installées devant la mairie et au lavoir communal.

Suite à la réunion d'information sur la fusion des communes qui s'est déroulée à Sauveterre et à laquelle ont participé plusieurs conseillers municipaux, il est décidé que ce sujet fera l'objet d'une réunion spécifique.

La séance est levée à 20h 30.



## CALENDRIER

Août 2017						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	<b>10</b>	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Voir aussi :

[Autres événements archivés](#)

[— Plan du site | Mentions légales —](#)

© 2015-2017 Mairie de Saint-Pierre de Bat

Agence web e-33 – Créations internet